

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Natura 2000 à l'est du site de la modification (rive gauche de la Diosaz).
ZNIEFF, réserve naturelle, ZICO, : néant

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

PLU approuvé le 27/01/2009 – Pas de procédure en cours

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : la modification consistera à étendre la zone de risque fort, ajoutant donc une contrainte supplémentaire (interdiction de toute nouvelle occupation et utilisation du sol).

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : aucun.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : pas d'identification de bâti remarquable ou protection au titre du paysage.

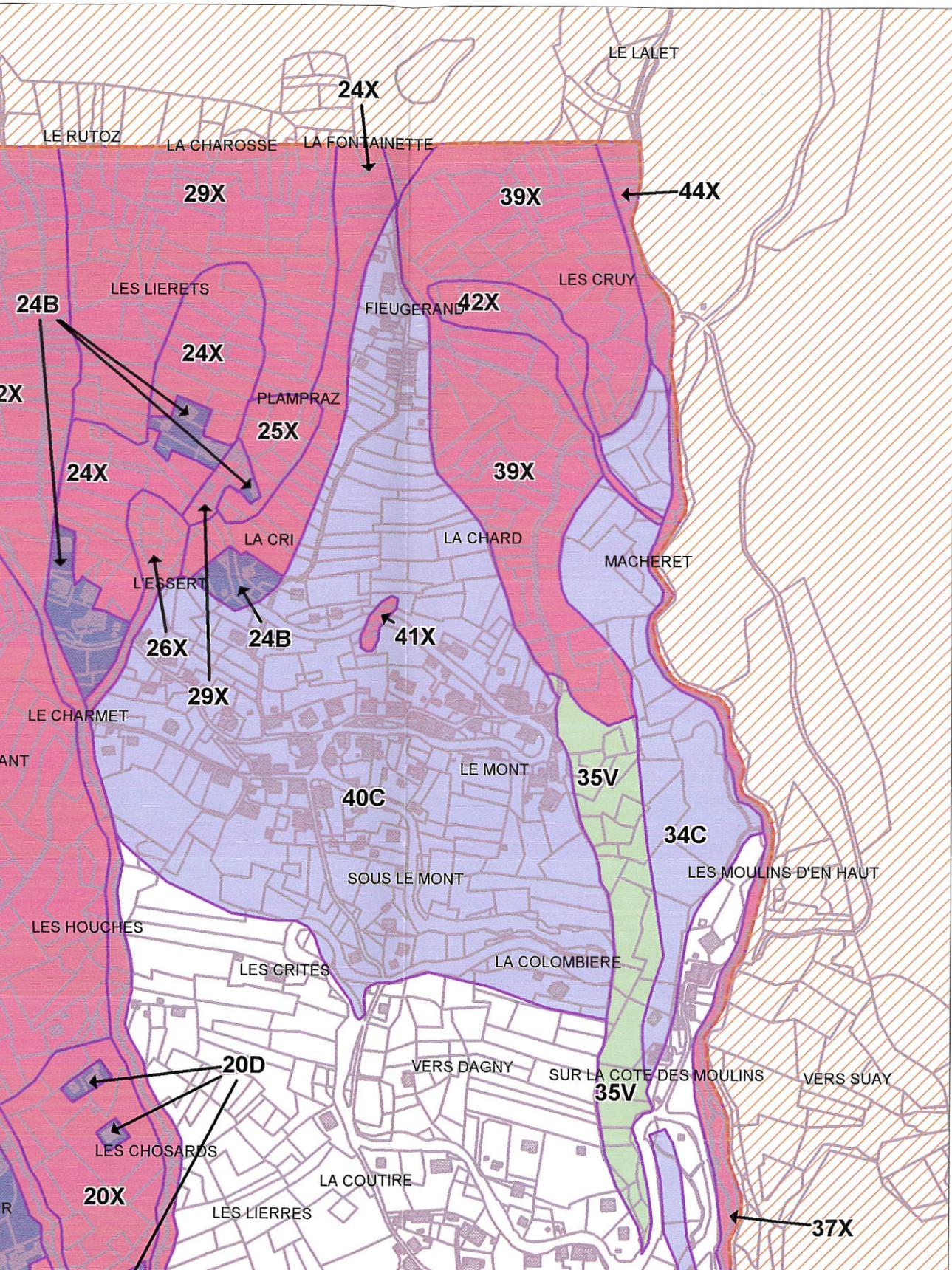
Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : néant.

Fait à Annecy, le 27 juillet 2016

Le chef du service aménagement, risques,

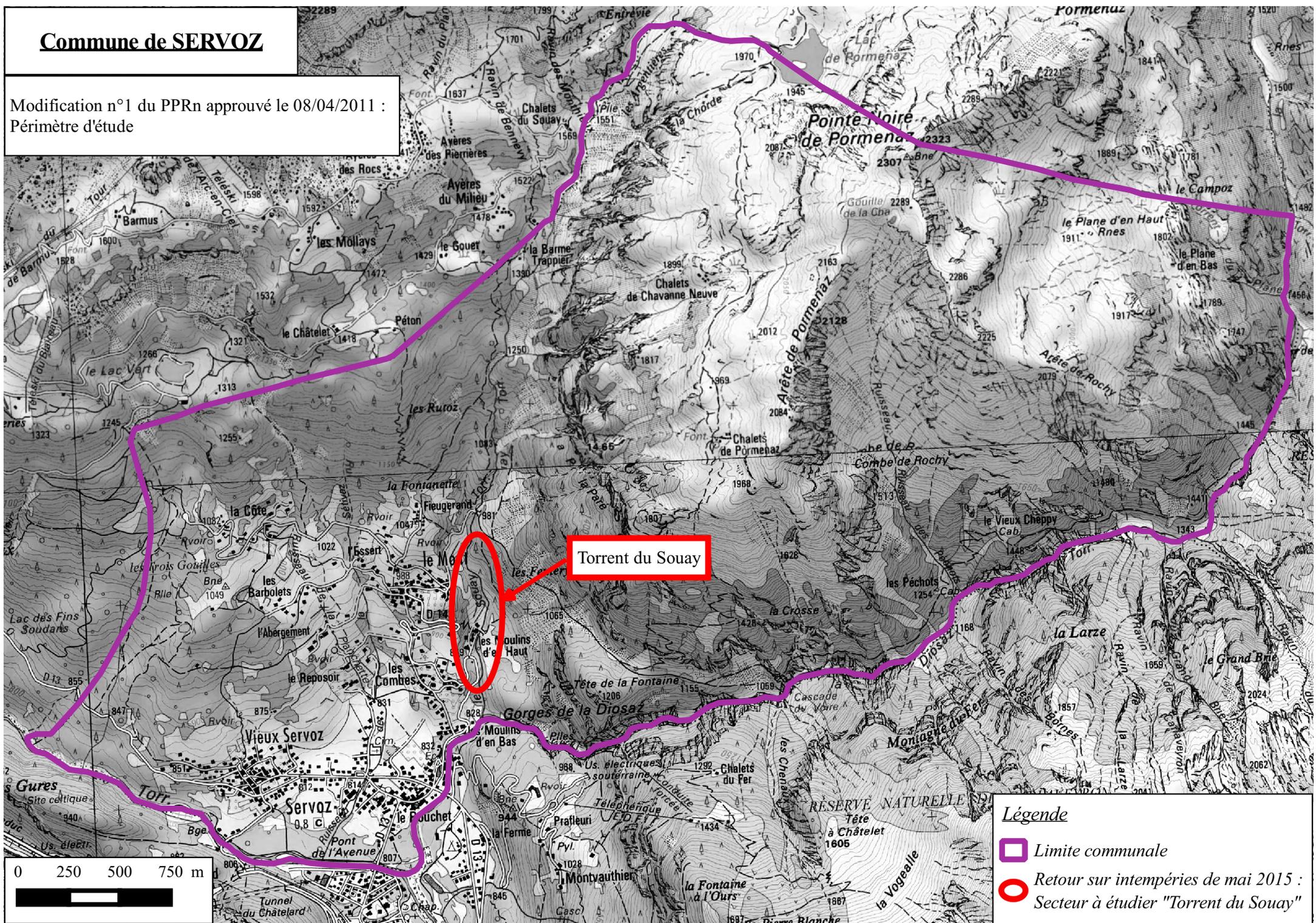


P. LEGRET



Commune de SERVOZ

Modification n°1 du PPRn approuvé le 08/04/2011 :
Périmètre d'étude



Torrent du Souay

Légende

-  Limite communale
-  Retour sur intempéries de mai 2015 :
Secteur à étudier "Torrent du Souay"

0 250 500 750 m

DDT
Service Aménagement Risques
Cellule Prévention des Risques



→ DDT

27 MAI 2015

ARRIVE LE

Monsieur le Maire

Servoz nord

ONF

Rhône-Alpes

74310 SERVOZ



Annecy, le 20/05/2015

Service départemental
de Haute-Savoie
6, avenue de France
74000 ANNECY
Tél : 04.50.23.83.94
Fax : 04 .50.23.83.95
Mél : rtm.annecy@onf.fr

N. Réf. : 2015_095

Suivi par : V. TAIRRAZ

Objet : Crue et débordement du torrent du Souay
Intempéries de début mai 2015

Monsieur Le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la « fiche-événement » renseignée suite à notre intervention sur le torrent du Souay, le 3 mai dernier.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Le Chef du service RTM

Florent CHARLES

PJ : Fiche événement + plan de localisation + planche photographique
Copie : Préfecture (SIDPC)
DDT (SAR)



Code risque	T	Date de l'événement	03 mai 2015	Intensité	3
Commune(s)	SERVOZ (Les Moulins d'en haut)				
Site(s)	Torrent du Souay				
Evt valide	<input checked="" type="checkbox"/>	CatNat : expertise RTM	<input type="checkbox"/>	N° de classement	742660009
Evt diffusable	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconnaissance CatNat	<input type="checkbox"/>	Territoire domanial	<input type="checkbox"/>

Caractéristiques du phénomène

Durée du phénomène	Quelques heures. Arrivée de la première vague de matériaux au niveau du Moulin à 9h30. Le torrent revient dans son lit en fin d'après-midi.
Commentaires sur la durée	Au niveau du Moulin, les matériaux sont arrivés en une vague principale provoquant le remplissage instantané du lit.
Nature du phénomène	Crue généralisée du Souay ayant provoqué une diffuence du torrent en rive droite. Les écoulements après avoir formé un nouveau chenal sont revenus au lit du torrent au niveau du parking du Mont.
Causes du phénomène	Fortes précipitations depuis le 1er mai couplées à la fonte des neiges en altitude.

Zone de départ

Localisation	Crue généralisée sur le bassin versant.
Description	La zone de départ des matériaux a pour origine la création d'un nouveau bras en rive droite du Souay Débordement à 1230 m d'altitude.

Zone d'arrivée

Localisation	Confluence avec l'Arve
Description	La crue a provoqué un important charriage. Les matériaux se sont déposés dans le lit de la Diosaz et dans l'Arve.

Impacts du phénomène

Commune (lieu-dit)	Victimes	Dégâts	Perturbations	Commentaires
SERVOZ (Les Moulins d'en haut)	N	O	O	--DEGATS-- : Destruction du pont. Inondation de 2 habitations. Engrèvement des champs en rive gauche. --PERTURBATIONS-- : Fermeture de la RD suite aux débordements sur la chaussée.

Coordonnées

X= Y= ()

Commentaires

La crue du torrent a été couplée à une diffuence partielle des écoulements en rive droite.
A l'altitude de 1230 m, à la faveur d'une diminution dans la pente en long une partie des écoulements s'est déversée dans le versant créant un nouveau chenal. Les matériaux mobilisés ont suivi un petit talweg appelé le "petit Souay". L'ensemble a rejoint le lit du Souay au niveau du parking du Mont avant de s'engouffrer dans les gorges situées en aval.
A la sortie des gorges, en amont des habitations des Moulins d'en haut, les matériaux charriés se sont en partie déposés provoquant des débordements sur les deux berges.

En fin de journée, au niveau des Moulins d'en haut, grâce aux moyens matériels de curage mise en place et à la reprise naturel des matériaux, les écoulements avaient retrouvé le lit naturel du Souay.

Lors de la visite de terrain effectuée 2 jours après le phénomène, la diffuence en rive droite n'était plus alimentée. Cependant la revanche en berge est faible. Il est fort probable que ce nouveau lit refonctionne lors d'une nouvelle montée des eaux.

Documentation - Références

Source	Date	Document

Commune de Servoz
Torrent du Souay
Emprise des écoulements de la crue du 03 mai 2015

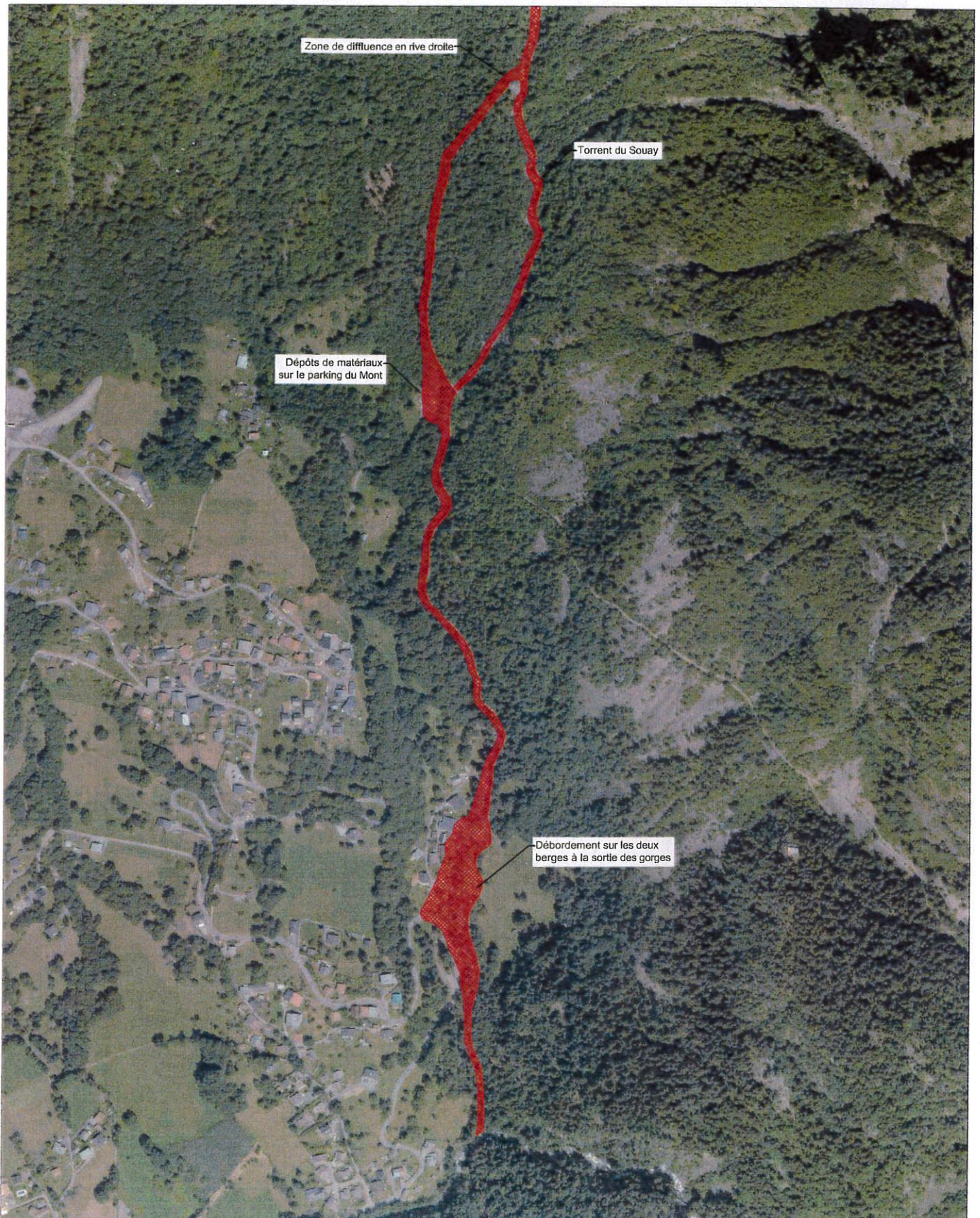




Photo n° 7 et 8 :
**Pendant et après la crue
au niveau de la
passerelle du Moulin**



Photo n° 5 :
**Départ de la diffluence en
rive droite du Souay.**



Photo n° 6 :
Nouveau chenal créé

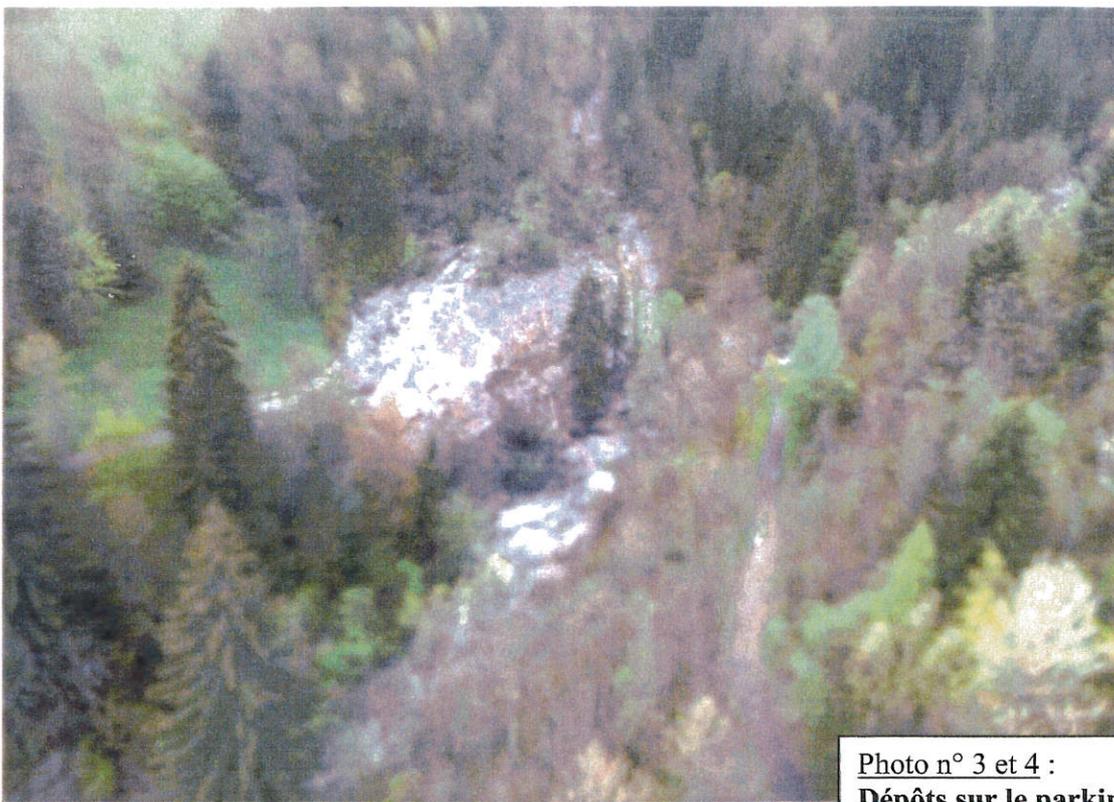
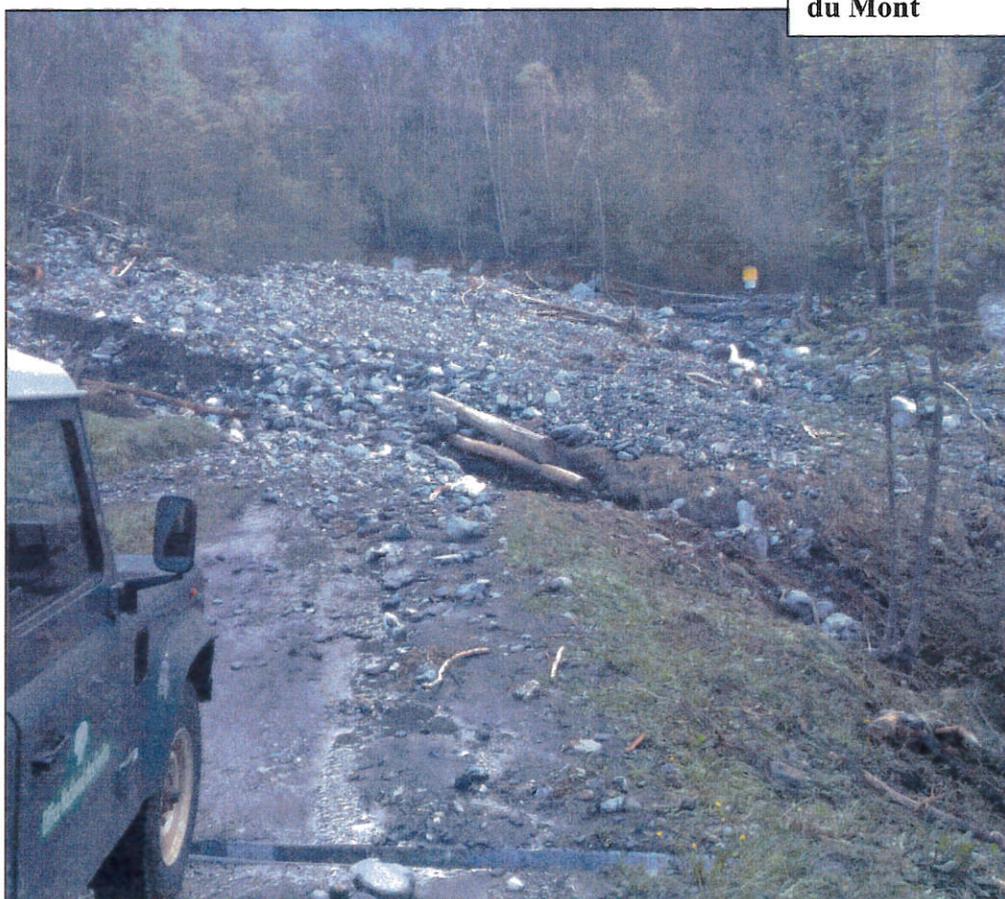


Photo n° 3 et 4 :
Dépôts sur le parking
du Mont



Débordement du torrent du Souay
3 mai 2015



Photo n° 1 et 2 :
**Zone de débordement
au niveau du Moulin.**

